



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Quelle réaction face à la pénurie de spécialistes en gynécologie médicale ?

Question écrite n° 15436

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la pénurie de spécialistes de gynécologie médicale et ses conséquences sur la santé des femmes. 10 départements français sont aujourd'hui totalement dépourvus de spécialistes de gynécologie médicale. Cette situation s'explique par la suppression de cette spécialité du cursus médical entre 1984 et 2003, qui a provoqué une diminution de plus de 50 % du nombre de gynécologues médicaux entre 2007 et 2025. La gynécologie médicale est pourtant primordiale dans la prévention, le diagnostic et le traitement de pathologies, au-delà de la grossesse (prise en charge quant à elle par la gynécologie-obstétrique). Cette pénurie a des conséquences alarmantes pour la santé des 34 millions de femmes en âge de consulter : retard de diagnostic, pertes de chance, renoncement aux soins. Pour y répondre, il aurait fallu continuer à augmenter le nombre de postes d'internes attribués à la gynécologie médicale, qui était passé de 20 à 91 entre 2003 et 2023 ; mais malgré les engagements pris par les Gouvernements successifs, ce nombre a continué à baisser jusqu'à 80 en 2025, bien trop peu pour répondre à la crise actuelle. Dans ce contexte, elle l'interroge sur les mesures qu'elle compte mettre en place pour permettre à toutes les femmes, où qu'elles habitent, d'avoir un accès équitable à des spécialistes de gynécologie médicale et pour résoudre durablement la pénurie actuelle.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15436

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2026](#), page 4534